





Pourquoi choisir un pharmacien de référence ?



Un « pharmacien de référence », qu'est-ce que c'est ?

Votre pharmacien de référence n'est autre que votre pharmacien de confiance, que vous désignez pour vous accompagner dans le bon usage de vos médicaments et pour assurer le suivi de votre traitement. Il vous fournit un schéma de médication personnel et le met à jour dès qu'une adaptation est nécessaire. Votre pharmacien de référence, c'est aussi la personne de contact que les autres prestataires de soins contacteront s'ils ont besoin d'informations sur vos médicaments.

Que fait concrètement votre pharmacien de référence pour vous ?

→ Il a une vue globale sur les médicaments que vous prenez

Quand vous allez chercher des médicaments chez votre pharmacien, il les enregistre dans votre **dossier pharmaceutique**. Il enregistre aussi les autres produits de santé susceptibles d'influencer l'efficacité de vos médicaments (les compléments alimentaires, par exemple). De cette façon, vous ne risquez pas de recevoir, par exemple, deux médicaments qui ne doivent surtout pas être pris en même temps.

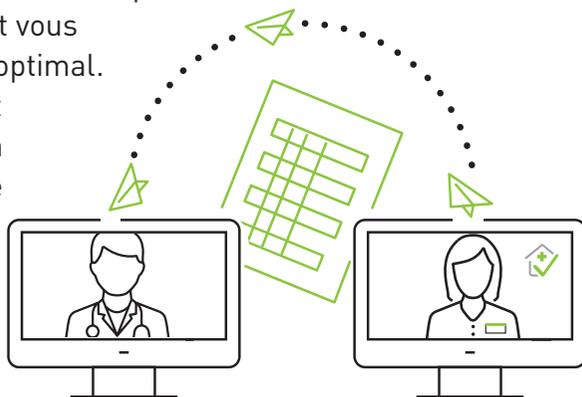
Grâce au dossier pharmaceutique, votre pharmacien de référence a une vue globale sur votre traitement et il peut donc vous offrir un suivi adapté. Via le **Dossier Pharmaceutique Partagé**, il met aussi les informations sur vos médicaments à la disposition d'autres pharmaciens. Si vous devez vous rendre dans une pharmacie de garde, par exemple, le pharmacien pourra vérifier que le médicament que vous venez chercher est bien sans danger pour vous.

→ Il peut toujours vous donner un schéma de médication à jour

Le schéma de médication est un document qui se présente sous la forme d'un tableau reprenant l'ensemble des médicaments et des produits de santé qui vous ont été prescrits (par votre généraliste, votre dentiste, d'autres médecins...) ou que vous prenez sans ordonnance. Il contient toutes les informations utiles à la prise correcte de vos médicaments : leur dosage, leurs moments de prise, des instructions éventuelles... Bref, c'est un aide-mémoire très pratique !

Votre pharmacien de référence peut aussi partager votre schéma de médication avec les autres professionnels de santé qui prennent soin de vous (votre médecin traitant, par exemple, ou des médecins spécialistes à l'hôpital). Ils auront ainsi connaissance des médicaments que vous prenez et pourront vous garantir un traitement optimal.

Vous pouvez également emporter votre schéma de médication à chaque rendez-vous médical. C'est tout bénéfique pour votre santé !



*Bénéficier d'un accompagnement personnalisé centré sur le bon usage des médicaments, c'est important, surtout quand on souffre d'une maladie chronique et qu'on doit prendre plusieurs médicaments par jour. **En choisissant un pharmacien de référence, vous vous assurez un suivi continu adapté à vos besoins !***

En devenant votre pharmacien de référence, votre pharmacien s'engage à :

- ✓ avoir **une vue globale** sur l'ensemble des médicaments que vous prenez.
- ✓ tenir à votre disposition **un schéma de médication correct et à jour**.
- ✓ vous garantir **un accompagnement personnalisé**, adapté à vos besoins.
- ✓ collaborer avec votre médecin (de famille) et vos autres prestataires de soins, en étant la **personne de contact** pour toute information relative à vos médicaments.

Si vous avez encore des questions sur ce service, votre pharmacien se fera un plaisir d'y répondre.

→ Il vous offre un accompagnement personnel, adapté à vos besoins

Votre pharmacien de référence vous accompagne dans le bon usage de vos médicaments. Il répond à toutes vos questions à leur sujet et vous propose des solutions adaptées si vous rencontrez des difficultés avec votre traitement. Il contribue ainsi à votre santé et à votre qualité de vie.

Annie (55 ans) a du mal à avaler ses cachets. « C'est une punition de les prendre chaque matin », confie-t-elle à Maryse, sa pharmacienne de référence. Celle-ci contacte alors le médecin traitant. Avec son accord, elle va préparer elle-même un sirop contenant la même substance que les cachets. Annie pourra ainsi poursuivre son traitement sans risque de l'abandonner. Quelques jours plus tard, son sourire en dit long : la solution proposée par Maryse est la bonne !



Qui peut bénéficier du suivi d'un pharmacien de référence ?

Le service est ouvert à tous, mais il s'adresse en particulier aux personnes atteintes d'une maladie chronique, qui doivent prendre plusieurs médicaments et à qui cela pose des difficultés.

Combien ça coûte ?

Vous ne devez rien payer pour ce service si vous ne résidez pas en maison de repos et si vous avez pris, au cours de l'année écoulée, au moins 5 médicaments (remboursables) différents, dont au moins 1 de façon chronique, en vous adressant à la même pharmacie. Dans ce cas, votre mutuelle versera un montant annuel à votre pharmacien de référence (37,86 € en 2024).

Comment désigner votre pharmacien de référence ?

En signant une convention « Pharmacien de référence » avec le pharmacien de votre choix. Au préalable, il aura pris le temps de vous informer sur le service et de vous expliquer ce que vous pouvez en attendre et quels sont vos droits en la matière.

Votre signature autorise votre pharmacien à devenir votre pharmacien de référence. Elle confirme également que vous lui donnez votre accord pour :

- le **suivi des soins pharmaceutiques**. Votre pharmacien de référence pourra ainsi vous garantir un suivi optimal, car cet accord l'autorise à enregistrer les conseils qu'il vous donne dans votre dossier pharmaceutique et, si besoin, à vous proposer un entretien d'accompagnement pour un bon usage de vos médicaments.
- le **partage électronique de vos données de santé** entre les professionnels de santé qui prennent soin de vous. Ils pourront ainsi collaborer plus étroitement et vous garantir un meilleur accompagnement. Ce « consentement éclairé » peut être donné en ligne sur www.masante.belgique.be. Vous pouvez aussi demander à votre pharmacien, médecin ou mutuelle de l'enregistrer pour vous.

Quels sont vos droits ?

- **Le choix d'un pharmacien de référence est totalement libre.** Comme pour votre médecin de famille, vous pouvez choisir un pharmacien pour le suivi personnalisé de votre traitement. En son absence, un autre pharmacien travaillant dans la même pharmacie peut assurer votre suivi.
- **Vous pouvez changer de pharmacien de référence à tout moment.** Pour ce faire, il vous suffit d'en désigner un nouveau. Et si vous ne souhaitez plus bénéficier de ce service, vous pouvez demander à votre pharmacien de référence de mettre fin à la convention.
- **Vous pouvez toujours vous rendre dans une autre pharmacie.** Durant la garde, en déplacement ou pour toute autre raison, vous pouvez évidemment faire appel à d'autres pharmaciens. Grâce à votre Dossier Pharmaceutique Partagé, ceux-ci auront accès aux données dont ils ont besoin pour vous délivrer vos médicaments en toute sécurité.

Diabétique, Gérard (87 ans) prend plusieurs médicaments pour ses « pépins de santé », comme il dit. Un beau soir, il fait une lourde chute. A l'arrivée de l'ambulance, sa femme a la présence d'esprit de prendre le schéma de médication que son pharmacien de référence leur avait remis. À l'hôpital, l'équipe médicale voit tout de suite les médicaments que Gérard doit prendre.

